



Mairie
Oye-Plage
62215

Arrêté n° 2024/02

ARRÊTÉ DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 062-216206458-20240130-ARR_2024_02-AR



OBJET : Délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'Etat Civil pour un conseiller municipal

Le maire de la commune d'OYE-PLAGE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,
- Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,
- Vue la demande de Monsieur LEMAIRE Marc et GUILBERT Emilie, futurs époux qui souhaitent que la célébration de mariage soit menée par Madame Marie-Josée VERDIERE, conseillère municipale
- Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Marie-Josée VERDIERE conseillère municipale pour la célébration du 7 septembre 2024,

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Marie-Josée VERDIERE assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil ;

Article 2 :

Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage fixé en la mairie de OYE-PLAGE le 7 septembre 2024 ;

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié et affiché.

Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Procureur de la République de SAINT-OMER.
- Madame Marie-José VERDIERE.

Fait à OYE-PLAGE, le 30 janvier 2024

Olivier MAJEWICZ
Maire d'Oye-Plage

#signature#